

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 01 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf janvier, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : M. Colin, C. Teinturier, V. Lombart, E. Schaeffer, E. Azzalini, M.R Desprez, MC. George, G. Pirot, F. Boutillier, J. Pinet

Absents excusés : J-M. Denis (donne pouvoir à G. Pirot), Y. Gallois (donne pouvoir à E. Schaeffer)

Absent : S. Gauthier

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Requalification bourg-centre

Délibération N°01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté d'engager la commune dans une opération de requalification du bourg-centre de Triaucourt. Celle-ci pourrait se décliner en plusieurs tranches sur 2 ou 3 années.

Pour cela, il est nécessaire, de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre. Un appel d'offre a donc été lancé et les résultats ont fait l'objet d'une analyse.

A l'issue de celle-ci, le Maire a décidé d'octroyer le marché au groupement d'entreprises URBI'NOV – SETRS pour la somme de 22 912,50 euros H.T soit 27 945,00 euros T.T.C.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De lancer l'opération requalification bourg-centre de Triaucourt ;
- D'inscrire au BP 2018 la somme de 27 945,00 euros correspondant au coût de la maîtrise d'œuvre, confiée au groupement URBI'NOV – SETRS ;
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- De lancer l'opération requalification bourg-centre de Triaucourt ;
- D'inscrire au BP 2018 la somme de 27 945,00 euros correspondant au coût de la maîtrise d'œuvre, confiée au groupement URBI'NOV – SETRS ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Attribution de bons d'achats / cartes cadeaux

Délibération N°02

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement la commune offre à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire des bons d'achats d'un montant de 20 euros à utiliser dans les commerces locaux.

Il propose de reconduire cette opération pour les naissances.

En revanche, concernant les nouvelles familles qui ont emménagé en 2017 **et** qui se sont présentées en mairie avant le 31/12/2017, Monsieur le Maire propose d'offrir à chaque membre une place de cinéma, à utiliser lors des séances projetées par le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne.

Par ailleurs, il rappelle que la fin d'année est aussi l'occasion de récompenser les employés municipaux.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose l'achat de cartes cadeau à La Poste pour une valeur de :

- 100 euros pour l'adjoint administratif ;
- 60 euros pour l'adjoint technique à temps complet ;
- 30 euros pour les adjoints techniques à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Journées d'Etudes Meusiennes

Délibération N°03

La Société des Lettres de Bar-le-Duc, représentée par Madame CAZIN a proposé à la commune d'organiser à Seuil d'Argonne les prochaines « Journées d'Etudes Meusiennes » les 6 et 7 octobre 2018.

C'est une manifestation qu'elle organise chaque année sur le département depuis 1973, d'une manière tournante. Elle a déjà eu lieu en 1996 à Seuil d'Argonne.

Le contenu des deux journées s'articule autour de conférences et exposés réalisés par des érudits locaux, chercheurs universitaires sur des thèmes ayant attiré à notre territoire.

Les thèmes et le programme détaillés doivent être fournis rapidement.

Pour ce faire, la Société des Lettres sollicite la commune au travers d'un appui logistique avec mise à disposition de la salle des fêtes et une participation en matière de communication.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande et de fournir aux organisateurs les appuis demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Ventilation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Délibération N°04

Sur recommandations du Trésorier, Monsieur le Maire explique que pour les dépenses inscrites au compte 6232, il convient de prendre une délibération autorisant les dépenses se rapportant aux fêtes et cérémonies organisées en 2018 et fixant les principales caractéristiques de ces dépenses.

Pour 2018, les dépenses engagées et prévues concernent :

- La cérémonie des Vœux du Maire (vin d'honneur)
- La brocante
- La fête patronale de Senard (vin d'honneur)
- La fête des familles de Triaucourt (vin d'honneur et feu d'artifice)
- Animations Bibliothèque municipale
- Fête de l'étang ;
- Journées d'Etudes Meusiennes les 6 et 7 octobre 2018
- La cérémonie du 11 novembre (achat d'une gerbe, vin d'honneur...)
- Repas des Aînés (repas à l'Auberge Au Bon Seuil)
- Divers (frais de pavoiement, dépenses imprévues...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée supra.

Marché hebdomadaire

Délibération n°05

Monsieur le Maire expose que pour faire suite à la fermeture de la supérette Magaseuil, il est nécessaire de proposer à la population de nos villages et des alentours une solution de remplacement.

En lien avec des producteurs locaux, une réflexion est engagée depuis l'automne 2017.

Aujourd'hui, autour d'un groupe d'une dizaine de producteurs de légumes, fruits, fleurs, viandes, volailles, œufs, il y a la possibilité d'organiser sur la place Lucien Poincaré, un marché hebdomadaire de mars à octobre, chaque mercredi de 15 h 30 à 19 h 00.

En dehors, de l'installation d'un point de branchement électrique, la mise en place du marché ne nécessite aucun investissement communal.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à son développement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La mise en place d'un marché hebdomadaire place Lucien Poincaré, de mars à octobre, les mercredis de 15 h 30 à 19 h00 ;
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à sa mise en place.

Achat d'une sono

Délibération N°06

La commune a la possibilité d'acheter, à l'association CBE Nord Est Haute Marne, une sono d'occasion ayant très peu servi pour la somme de cinquante euros T.T.C.

Etant obligé d'emprunter ce type de matériel à chaque manifestation, le Maire propose de l'acquérir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter ce matériel au prix de cinquante euros T.T.C.

Fin de la séance.